

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 25 JUILLET 2024

**Nombre de membres :**

En exercice : 16  
Présents : 12  
Pouvoirs : 1  
Votants : 13

**Date de convocation et d'affichage :**

19 juillet 2024

**Numéro :**

D20240725\_205

**Objet :**

Etude d'opportunité et de faisabilité de boucles cyclables loisirs et d'une liaison type voie verte entre la voie bleue et ViaRhôna-Avenant n°3 de prolongation du délai d'exécution du marché attribué à la SARL ALKHOS

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juillet, à 9 heures 00, le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à Baneins, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	MEMBRES DU BUREAU		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER		x	I.DUBOIS
MIONNAY	Émilie	FLEURY	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY		x	
VILLARS LES DOMBES	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

**Vu** la convention constitutive d'un groupement de commandes entre les Communautés de Communes de la Dombes, Val de Saône Centre, Dombes Saône Vallée, de la Côtière à Montluel, de Miribel et du Plateau et de la Plaine de l'Ain, pour la réalisation de l'étude d'opportunité et de faisabilité de boucles cyclables loisirs et

d'une liaison type voie verte entre la Voie Bleue® et la ViaRhona®, groupement dont la Communauté de Communes de la Dombes est le coordonnateur,

**Vu** l'attribution du marché au bureau d'études ALKHOS par délibération du Bureau communautaire du 15 décembre 2022 et sa notification en date du 27 janvier 2023,

**Vu** l'avenant n°1 en date du 22.06.2023 procédant à la modification de l'article 9.1 du Cahier des clauses administratives,

**Vu** l'avenant n°2 en date du 07.12.2023 procédant une nouvelle fois à la modification de l'article 9.1 du Cahier des clauses administratives,

**Considérant** que la convention constitutive d'un groupement de commandes prévoit que la conclusion d'éventuel(s) avenant(s) est subordonnée à l'accord des membres du groupement et à la transmission d'une copie à chaque membre,

Il est exposé ce qui suit :

Le contrat a débuté le 27 janvier 2023 pour une durée de 18 mois. Son terme est donc arrêté au 26 juillet 2024. Cependant, les prestations prévues initialement n'ont pas pu se dérouler conformément à ce qui avait été prévu.

Pour rappel, le marché comprend deux tranches fermes :

1. Définition de boucles vélo loisirs sur la Grande Dombes entre Saône et Rhône ;
2. Etude et définition d'un itinéraire de liaison cyclable de caractéristique véloroute reliant la Voie Bleue à la ViaRhôna.

S'agissant de la mission n° 1 (tranche ferme 1), durant l'année 2023, différents échanges ont eu lieu sous forme de rencontres entre le cabinet retenu et chaque intercommunalité, comité de pilotage ou d'ateliers participatifs. Chaque EPCI a ensuite travaillé avec le cabinet et validé en son sein les bouches retenues. Le cabinet s'est adapté au calendrier de chaque intercommunalité et à la disponibilité des élus concernés par le projet. Cette phase de concertation s'est déroulée de juillet 2023 à mars 2024.

Outre la concertation entre les différentes intercommunalités sur la définition des boucles vélo loisirs, la Communauté de Communes et le cabinet ont étudié, avec Aintourisme, une alternative moins onéreuse des aménagements sécuritaires proposés permettant tout de même de répondre aux exigences « l'Ain à Vélo ». Cette phase s'est déroulée entre mars 2024 et mai 2024.

La mission n° 2 (tranche ferme 2) a également fait l'objet d'une large concertation entre les différents acteurs pour définir puis analyser les critères permettant de choisir un tracé :

- Attractivité touristique,
- Intermodalité,
- Facilité de connexion avec la ViaRhôna ou la Voie Bleue,
- Capacité touristique,
- Possibilité de restauration,
- Concertation EPCI.

Il a été facile de déterminer un point incontournable de cette véloroute (Villars-les-Dombes) mais beaucoup plus long de trouver un consensus sur le reste du tracé.

Le cabinet ALKHOS a fait une proposition de tracé en juin 2023 qui n'a pas été validée au sein des différentes intercommunalités et une réunion entre présidents et VP Tourisme des 6 EPCI a été organisée pour valider les différents points de passage à étudier par le cabinet. Cette réunion a eu lieu le 30 octobre 2023 et le cabinet n'a pu démarrer son étude et sa phase terrain qu'à partir de cette date.

Les résultats ont été présentés lors du comité de pilotage du 10 juillet 2024.

Aussi, il est nécessaire de prolonger ledit contrat jusqu'au 15 décembre 2024. Cette prolongation n'a aucun impact financier. Il est précisé que la mission doit cependant

être finalisée au plus tard le 30 novembre 2024 afin de compléter le dossier de demande de subvention LEADER dans les délais.

Il est proposé au Bureau communautaire :

- D'accepter les termes de l'avenant n°3 au marché d'étude d'opportunité et de faisabilité de boucles cyclables loisirs et d'une liaison type voie verte entre la Voie Bleue® et la ViaRhona®, attribué à la SARL ALKHOS, portant sur la prolongation du délai d'exécution du marché,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°3 et toutes autres pièces afférentes à ce dossier.

**Le Bureau**

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter** les termes de l'avenant n°3 au marché d'étude d'opportunité et de faisabilité de boucles cyclables loisirs et d'une liaison type voie verte entre la Voie Bleue® et la ViaRhona®, attribué à la SARL ALKHOS, portant sur la prolongation du délai d'exécution du marché,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer l'avenant n°3 et toutes autres pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 25 juillet 2024.

La Présidente,  
Isabelle DUBOIS

